

Banque de questions sur l'audit TAI

Mesures Socio-Economiques dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Cette liste de questions illustratives est liée aux objectifs d'audit TAI décrits dans le guide pratique de l'IDI : « Audit de la transparence, de la responsabilité et de l'inclusivité de l'utilisation du financement en situation d'urgence concernant le COVID-19 (Audits TAI) ».

Les questions identifiées sont liées à deux objectifs clés des audits TAI dans le domaine des paquets socio-économiques

1. Vérifier dans quelle mesure les cadres de conformité (paquets socio-économiques) concernant les dépenses concernant le COVID-19 assurent la transparence, la responsabilité et l'inclusivité.
2. Vérifier dans quelle mesure les gouvernements se sont conformés aux lois, règles, règlements et décisions politiques applicables en termes de transparence, de responsabilité et d'inclusivité dans la mise en œuvre des paquets socio-économiques

La liste des questions est illustrative. Nous avons tenté de rédiger les questions à un niveau mondial de principes, afin que chaque équipe d'ISC puisse les adapter à la portée de son audit et à son contexte local. Nous encourageons les utilisateurs de cette liste à contribuer aux questions.

Cette liste illustrative ne contient pas de questions d'audit liées aux objectifs d'audit de performance tels que l'économie, l'efficacité et l'efficacités. Les questions se limitent aux objectifs d'audit de conformité à l'intégrité et à la régularité.

Qu'est-ce que la transparence, la responsabilité et l'inclusivité?

Avant de passer aux questions d'audit, il est important de réfléchir à la définition de la responsabilité, de la transparence et de l'inclusivité, qui sont les dimensions clés d'un audit TAI.

La **transparence** peut être définie comme le principe de base et communément admis de la divulgation, qui consiste à mettre à la disposition du public les politiques, les cadres juridiques et institutionnels et les informations liées aux décisions, de manière compréhensible, accessible et en temps utile.¹

La **responsabilité** concerne la relation entre l'État et ses citoyens, et la mesure dans laquelle l'État doit répondre de ses actes. Le concept de responsabilité se réfère au cadre juridique et hiérarchique, à la structure organisationnelle, à la stratégie, aux procédures et aux actions visant à garantir que chaque organisation qui utilise des fonds publics et prend des décisions qui affectent la vie des gens puisse être tenue responsable de ses actions. Les principes et concepts nécessaires à la responsabilité du secteur public sont la transparence, l'équité, l'intégrité et la confiance.²

L'**inclusivité** se réfère au processus d'amélioration des conditions pour les individus et les groupes, en particulier pour les personnes marginalisées / en danger d'être laissées pour compte, permettant de prendre part à la société et de pouvoir bénéficier de manière adéquate des dépenses publiques concernant le COVID-19. L'objectif est de ne laisser personne de côté et d'inclure dans les dépenses

¹ Methodology for Assessing Procurement Systems (MAPS). <https://www.mapsinitiative.org/methodology/1-what-is-MAPS-presentation.pdf>

² <https://oag.parliament.nz/2016/accountability/part2.htm>

publiques concernant le COVID-19 des mesures qui contribuent à améliorer les capacités, les opportunités et la dignité des personnes marginalisées ou potentiellement marginalisées. La marginalisation peut être différente en fonction du contexte national.

Audit des paquets socio-économiques pendant la pandémie de COVID-19

Pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014, plus de personnes sont mortes de l'interruption des services sociaux et de l'effondrement économique que du virus lui-même. Cela n'aurait pas dû se produire, et le monde ne peut pas laisser cela se reproduire. Alors que le monde entre dans la plus profonde récession mondiale depuis la Grande Dépression, nous devons relier les besoins en matière de santé au bien-être social, économique et environnemental, en reliant le présent à l'avenir.

Partout, les gens doivent avoir accès aux services sociaux et à la protection sociale ; les emplois, les entreprises et les moyens de subsistance doivent être protégés ; et une reprise sûre et équitable des sociétés et des économies doit être mise en route dès que possible, avec l'objectif à long terme d'orienter les économies sur une voie durable et égalitaire entre les sexes.

Compte tenu de l'ampleur et de la portée de l'impact socio-économique du COVID-19, des ressources supplémentaires seront néanmoins nécessaires³

Les gouvernements du monde entier ont conçu et mis en œuvre des programmes et des mesures pour atténuer l'impact de COVID 19 sur le bien-être socio-économique des populations.

Un paquet socio-économique (PSE) peut être désigné comme l'ensemble des mesures gouvernementales visant à soulager le fardeau et la douleur causés par un événement tel que la pandémie de COVID-19. Pendant la période du COVID-19, les gouvernements du monde entier ont alloué et dépensé des fonds considérables pour divers PES. Ceux-ci comprennent:

- des incitations aux individus et aux ménages, telles que des transferts directs en espèces, une aide alimentaire, un soutien pour payer les factures de services publics, des allocations de chômage, des avantages fiscaux, etc.
- le soutien aux entreprises, tel que la contribution financière pour retenir les employés, les avantages fiscaux et financiers

La pandémie a également accru les risques liés aux paquets socio-économiques:

- La vitesse de la fourniture, le volume des transactions, la diligence raisonnable limitée,
- Une planification et une supervision inadéquates peuvent accroître considérablement les risques d'erreur et de fraude.
- Les risques liés aux transferts d'argent liquide qui impliquent le transfert direct d'argent liquide aux individus et aux ménages
- Des personnes inéligibles susceptibles de recevoir de l'argent, le détournement d'argent par les fonctionnaires.
- Des personnes peuvent recevoir plus d'argent qu'elles n'en ont besoin et des politiciens peuvent abuser du système pour exercer une influence politique.

³ <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-04/UN-framework-for-the-immediate-socio-economic-response-to-COVID-19.pdf>

- Si les méthodes de paiement électronique (telles que les virements bancaires et l'argent mobile) peuvent réduire certains de ces risques, il peut y avoir des risques au niveau des contrôles informatiques

Alors que les pays fournissent régulièrement de nombreuses mesures de soutien socio-économique, les audits TAI doivent se concentrer sur les mesures spéciales ou les paquets de mesures socio-économiques fournis par les gouvernements pour aider les personnes touchées par la pandémie de COVID-19.

L'auditeur du TAI doit acquérir une compréhension claire de la manière dont les programmes ou mesures nationaux liés aux PES sont conçus, mis en œuvre et contrôlés. L'auditeur doit prêter une attention particulière aux règles et aux lignes directrices qui étaient en place à des moments précis pour des PES spécifiques, au respect des principes directeurs et à l'examen de la clarté, de la cohérence et de l'efficacité de la communication du cadre politique global et de sa mise en œuvre.

Cadre de valeur des paquets socio-économiques



Les auditeurs TAI peuvent examiner les deux objectifs clés d'audit du point de vue d'un « cadre de valeur » holistique. Le respect de ce cadre aidera l'auditeur à déterminer si les PES ont atteint les bénéficiaires visés. Ce cadre comporte cinq dimensions. L'auditeur TAI peut poser des questions d'audit liées à ces dimensions sur les paquets socio-économiques.

Les questions relatives à chaque dimension couvrent la transparence, la responsabilité et l'inclusivité. La nature des

questions dépendra de la portée de l'audit, du sujet de l'audit et du contexte local. Nous avons essayé d'inclure des questions d'audit sur chaque dimension dans la banque de questions.

Les questions d'audit sont liées à deux objectifs d'audit clés relatifs aux PES concernant le COVID-19:

1. *Dans quelle mesure le cadre de conformité concernant les paquets socio-économiques pendant le COVID-19 a-t-il assuré la transparence, la responsabilité et l'inclusivité ?*
2. *Les responsables de la gouvernance ont-ils respecté les lois, règles, règlements et décisions politiques applicables en termes de transparence, de responsabilité et d'inclusivité dans la mise en œuvre des paquets socio-économiques?*

Cette banque de questions d'audit est divisée en questions sur la transparence, la responsabilité et l'inclusivité liées à l'ensemble du cadre de valeurs des PES.

TRANSPARENCE

1. Le cadre de conformité spécifique applicable à l'ensemble des mesures socio-économiques (par exemple, transferts en espèces, aide alimentaire, avantages fiscaux, aide médicale) a-t-il assuré la transparence?

2. Les lois, règlements et politiques régissant le PMVS ont-ils été publiés et facilement accessibles gratuitement au public ?
3. Les critères de sélection sont-ils disponibles pour toutes les parties prenantes de manière compréhensible, accessible et en temps utile ? Les informations relatives à la sélection des bénéficiaires sont-elles disponibles pour toutes les parties prenantes de manière compréhensible, accessible et en temps utile ?
4. Les informations relatives aux décisions prises sur le SEP sont-elles disponibles au public de manière compréhensible, accessible et en temps utile ?
5. Est-ce que des mécanismes appropriés sont en place pour produire des informations fiables et opportunes qui sont disponibles pour toutes les parties prenantes tout au long des étapes/processus de la mise en œuvre du PES?
6. Est-ce que les informations financières concernant le PES (budget, origine des fonds, utilisation des fonds, transfert de fonds entre différentes entités, rapport sur l'utilisation de ces fonds) sont publiées de manière facilement accessible et en temps utile?

Responsabilité

7. Le cadre de conformité spécifique applicable au paquet socio-économiques (par exemple, les transferts en espèces, l'aide alimentaire, les avantages fiscaux, l'aide médicale) prévoyait-il la responsabilité ?
8. Une séparation appropriée des tâches (liées à la gestion des PES) a-t-elle été prescrite tout au long du processus de dépense, et les responsabilités ont-elles été définies, comme mentionné dans les cadres de conformité applicables ?
9. Les critères d'octroi des allocations dans le cadre du SEP sont-ils clairement définis dans le cadre de conformité applicable ?
10. Les contrôles internes, les audits internes et les audits externes suivent-ils des voies hiérarchiques en matière de rapports claires et fiables vers les organes de contrôle pertinents ? Cela inclut le signalement de soupçons crédibles d'infractions aux lois et règlements aux autorités compétentes, sans crainte de représailles.
11. Existe-t-il des dispositions adéquates et bien définies concernant les contrôles internes, les audits internes et les audits externes du SEP ?
12. Les contrôles internes et les audits internes applicables ont-ils été effectués concernant le PSS examiné par l'ISC ?
13. Des contrôles complets des engagements de dépenses ont-ils été mis en place et effectivement limités aux engagements approuvés dans les allocations budgétaires ?
14. Tous les paiements (concernant les SEP) ont-ils été conformes aux procédures de paiement habituelles ? Toutes les exceptions ont-elles été dûment autorisées à l'avance et justifiées, conformément aux lois et règlements applicables ?
15. L'intégrité des données financières relatives aux PES a-t-elle été vérifiée ?
16. Les informations sur les dépenses (relatives aux PES) sont-elles exactes aux stades de l'engagement et du paiement ?
17. Les responsabilités relatives à la gestion de ces paquets ont-elles été bien définies et approuvées ?
18. Les risques liés à la gestion des paquets socio-économiques ont-ils été régulièrement suivis, communiqués et gérés ?
19. Les individus, les ménages et les entreprises bénéficiant des PES répondaient-ils aux critères d'éligibilité indiqués dans les lois et règlements applicables?

Inclusivité

20. Le cadre du PES est-il inclusif ? Offre-t-il l'égalité des chances et d'accès, y compris pour les groupes vulnérables et marginalisés ?
21. Le cadre du PES identifie-t-il les groupes qui pourraient être vulnérables ou exclus dans le contexte du SEP spécifique et prévoit-il des dispositions pour les inclure ?
22. Le cadre du PES prévoit-il des mesures de protection contre tout traitement inéquitable ou exclusion explicite de groupes vulnérables lors de l'une des étapes de la mise en œuvre du PES ? (sélection des bénéficiaires, accès aux prestations, budgétisation des besoins) ?
23. Le gouvernement a-t-il assuré une participation adéquate de tous les segments dans la définition du cadre du PES ?
24. Dans quelle mesure le gouvernement dispose-t-il de données suffisantes, fiables et désagrégées pour prendre des décisions fondées sur des preuves concernant les besoins des segments marginalisés et vulnérables ?
25. Les personnes des communautés marginalisées et vulnérables ont-elles été laissées pour compte dans la réception des avantages du PES, bien qu'elles soient éligibles ?
26. Dans quelle mesure les prestations prévues dans le cadre du PES ont-elles atteint les personnes auxquelles elles étaient destinées, y compris les segments marginalisés ?